

LA VIE ECONOMIQUE

- [La France enchaîne 4 trimestres de croissance à plus de 0,5 %, record depuis 2011](#)
- [Le chômage baisse fortement en septembre](#)
- [Chômage, résultats mitigés pour le plan « 500 000 formations »](#)
- [Réformes sociales : le patronat et les syndicats ont leur feuille de route... chargée](#)
- [Le moral des ménages français baisse de nouveau en octobre](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La suppression progressive du RSI adoptée par les députés](#)
- [L'Assemblée supprime le tiers payant obligatoire](#)
- [Hausse de la CSG, paquet de tabac à 10 €, et nouvelle taxe soda adoptés par les députés](#)
- [De nouvelles consultations médicales à 46 et 60 euros au 1er novembre](#)

FISCALITE

- [Réforme de l'ISF : 400 millions d'euros rendus aux 1000 premiers contributeurs](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Emmanuel Macron a reçu les plus grands investisseurs de la planète à l'Élysée](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris. Travail du dimanche : les Galeries Lafayette mises en cause par un syndicat](#)
- [Yvelines. 100 embauches supplémentaires en CDI à l'usine Renault Flins](#)
- [Seine-et-Marne et Gironde. Hermès va créer 500 emplois avec deux nouvelles maroquinerie en France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La France enchaîne 4 trimestres de croissance à plus de 0,5 %, record depuis 2011

Le 31/10/17, l'**Insee** a annoncé qu'au troisième trimestre, la croissance économique de la France avait atteint 0,5 %. **Les raisons** : une accélération de la consommation des ménages (+ 0,5 %) et une nouvelle progression de l'investissement (+ 0,9 % pour les entreprises, + 1,1 % pour les ménages). En ce qui concerne le second trimestre l'Insee a revu son chiffre à la hausse : 0,6 % (au lieu de 0,5 %) L'Insee a également revu à la hausse son chiffre pour le quatrième trimestre 2016 : 0,6 % (au lieu de 0,5 %). Cela fait donc quatre trimestres successifs que la croissance de la France est supérieure à 0,5 %. Du jamais vu depuis 2011. Au troisième trimestre en revanche, **le commerce extérieur** a de nouveau régressé. **Les importations** : + 2,5 %, après + 0,2 % au 2^{ème} trimestre. **Les exportations** : + 0,7 %, après + 2,3 % au 2^{ème} trimestre. Le commerce extérieur a ainsi pesé de 0,6 point de PIB sur l'activité hexagonale au 3^{ème} trimestre. L'acquis de croissance (soit le niveau que le PIB atteindrait si l'activité ne progressait plus d'ici la fin de l'année) était de 1,7 % fin septembre. **La prévision de croissance de l'Insee pour le 4^{ème} trimestre 2017** : 0,5 %. Une prévision qui conforte l'objectif du gouvernement d'une augmentation du PIB de 1,8 % en 2017.

[https://www.challenges.fr/france/la-france-enchaene-4-trimestres-de-croissance-a-plus-de-0-5-record-depuis-2011_510146#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171031](https://www.challenges.fr/france/la-france-enchaene-4-trimestres-de-croissance-a-plus-de-0-5-record-depuis-2011_510146#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171031)

(Source : www.challenges.fr du 31/10/2017, avec AFP)

● Le chômage baisse fortement en septembre

Le 24/10/17, le **ministère du Travail** a annoncé que le nombre de chômeurs en France, avec - 64 800 (- 1,8 %), avait connu sa plus forte baisse depuis 2001. Il y a maintenant 3,48 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) en métropole ; 3,73 millions si l'on ajoute l'outre-mer (- 1,7 %). Des chiffres plus généraux : en métropole, le nombre de chômeurs est presque stable pour le troisième trimestre (- 0,2 %) et depuis le début de l'année (+ 0,2 %) ; il connaît une légère baisse sur un an (- 0,5 %). En septembre, si l'on inclut les catégories B et C (c'est-à-dire des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité plus ou moins réduite), la tendance est toujours à la baisse (- 0,5 %), soit 5,62 millions de chômeurs en métropole, 5,92 millions avec l'outre-mer. Les jeunes en catégorie A, principalement les moins de 25 ans, sont les principaux bénéficiaires de cette baisse (- 5,3 % sur le mois, - 5,5 % sur un an). La situation des seniors est, elle, stable. C'est une pause car pour les 50 ans et plus la tendance sur un an est à la hausse (+ 3 %). Enfin, le chômage de longue durée semblerait se stabiliser (+ 0,1 %) avec, en métropole, 2,49 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an.

[https://www.challenges.fr/economie/le-chomage-baisse-fortement-en-septembre_508626#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20171024](https://www.challenges.fr/economie/le-chomage-baisse-fortement-en-septembre_508626#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20171024)

(Source : www.challenges.fr du 24/10/2017)

[Retour au sommaire](#)

● Chômage, résultats mitigés pour le plan « 500 000 formations »

C'est un expert du ministère du Travail qui le dit : « *Les résultats du plan 500 000 formations ne seront pas bons, on le sait déjà* ». Bien qu'aucun bilan n'ait encore été tiré, le gouvernement actuel ne cache pas que les chiffres, en matière d'insertion durable dans un emploi, ne seront pas à la hauteur des objectifs attendus. Ce que confirme Pôle Emploi dont les chiffres publiés en juillet et novembre 2016 montrent que l'accession à un emploi durable n'est pas au rendez-vous : 54,9 % des chômeurs concernés ont trouvé un emploi (tous contrats confondus), mais seulement 28,3 % ont décroché un emploi durable, c'est-à-dire un CDI ou un CDD de plus de six mois. **Bruno Ducoudré**, économiste à l'OFCE : « *Il y a eu une très forte hausse des entrées en stage de demandeurs d'emploi tout au long de 2016 et le pic a été atteint en décembre 2016. [...] Le nombre a ensuite reflué de manière continue de décembre à juillet 2017. [...] Une partie de ces chômeurs formés reviennent sans doute en catégorie A, faute d'avoir trouvé du travail* ». Pour rappel, le plan concernait des demandeurs d'emploi de longue durée, peu qualifiés, et très éloignés de l'emploi. Le 31/08/17, **France Stratégie**, l'organisme de perspective et de réflexion attaché au premier ministre, expliquait aussi : « *Ces dispositifs [de formation, NDLR] sont mobilisés pour permettre l'accès et le maintien en emploi, tout en répondant aux besoins des entreprises.*

[...] Mais la principale difficulté est de connaître ces besoins dans un contexte de mutation du travail, alors que les employeurs ont du mal à les exprimer et à les anticiper ». C'est pourquoi le gouvernement a décidé de prendre le temps d'identifier les besoins des entreprises avant de lancer des chômeurs peu qualifiés dans des formations. Durant le quinquennat, 11 milliards d'euros devraient être consacrés à ces formations, dont 1 milliard en 2018.

https://www.la-croix.com/Economie/Social/Chomage-resultats-mitiges-plan-500-000-formations-2017-10-24-1200886622?from_univers=lacroix&utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20171024&utm_campaign=newsletter_crux_alert&utm_term=848717&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 24/10/2017, Emmanuelle Réju)

● Réformes sociales : le patronat et les syndicats ont leur feuille de route... chargée

Le 25/10/17, le calendrier des négociations sociales, ainsi que les méthodes qui seront utilisées, viennent d'être communiqués aux organisations syndicales et patronales. **Au menu, l'apprentissage, la formation professionnelle, l'assurance chômage.** Le but de ces négociations : lutter contre le chômage de masse. S'il y aura trois chantiers ouverts, les négociations ne déboucheront que sur un seul projet de loi, les englobant tous, qui devrait être présenté au Parlement au début de l'été. **01)- L'apprentissage.** Dès le début novembre seront créés des groupes de travail qui auront l'appui de France Stratégie. L'objectif : rendre plus attractif l'apprentissage. Pour cela, il conviendra, entre autres, de le valoriser auprès des collégiens. Les groupes de travail devront rendre leurs conclusions fin janvier 2018. **02)- La formation professionnelle.** Début novembre, le gouvernement transmettra aux partenaires sociaux un « *document d'orientation* ». Fin novembre commenceront les négociations proprement dites. Que veut le gouvernement : permettre aux salariés de « *construire* » leur propre formation professionnelle. Comment : en renforçant le compte personnel de formation. D'autre part, il entend proposer aux chômeurs plus de formations qualifiantes pour les métiers de demain. Seront associées à ces négociations les Régions. Finalisation d'un accord : fin 2018. **03)- L'assurance chômage.** Une première réunion entre les partenaires sociaux aura lieu fin novembre. Le but : dresser un diagnostic sur la situation du régime, notamment sur sa situation financière. Autre objectif : ouvrir l'assurance chômage à certains salariés démissionnaires et aux indépendants. **Quatre pistes : a)** L'élargissement à davantage d'actifs ; **b)** La lutte contre la précarité, par exemple en instituant un bonus-malus sur les cotisations patronales en fonction de la durée des contrats ; **c)** Un contrôle amélioré de la recherche d'emploi par les chômeurs indemnisés ; **d)** La gouvernance du régime. **Les points délicats.** Pour le patronat, le bonus-malus en fonction de la durée des contrats de travail. Pour les syndicats de salariés, « *la fin [éventuelle] du caractère assurantiel de l'assurance chômage (on perçoit une indemnisation en fonction des montants cotisés)* ». **La CFDT :** « *Or, la suppression des cotisations salariales à l'assurance chômage, décidée dans le cadre de la loi de finances 2018 - qualifiée de mesure en faveur du "pouvoir d'achat" par le gouvernement -, n'augure rien de bon* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/reformes-sociales-le-patronat-et-les-syndicats-ont-leur-feuille-de-route-chargee-755665.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20171026](http://www.latribune.fr/economie/france/reformes-sociales-le-patronat-et-les-syndicats-ont-leur-feuille-de-route-chargee-755665.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20171026)

(Source : www.latribune.fr du 26/10/2017, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

● Le moral des ménages français baisse de nouveau en octobre

Le 27/10/17, l'**Insee** a publié une étude qui indique que le moral des Français s'est dégradé au mois d'octobre, avec un indice qui a perdu 1 point et s'établit à sa moyenne de longue période, c'est-à-dire 100 points. C'est le 4^{ème} mois consécutif de baisse. Voilà qui apporte quelque inquiétude concernant la consommation, le moral des ménages étant un des éléments-clé dans ce domaine. Or les ménages sont moins optimistes vis-à-vis de leur situation financière dans l'avenir (- 3 points, idem que septembre). Et le nombre de ceux qui considèrent qu'il est opportun de faire des achats importants est aussi en baisse (- 3 points). Idem pour leur capacité d'épargne future (- 5 points, après - 2 points en septembre). Celui de ceux qui estiment qu'il est opportun d'épargner est encore pire (- 8 points, « *un niveau très*

inférieur à sa moyenne de longue période, » constate l'Insee). **L'Expansion** : « Plus largement, sur le contexte économique du pays, l'opinion des ménages sur le niveau de vie passé en France s'améliore légèrement, de deux points, tandis que celle sur le niveau de vie futur perd un point, restant toutefois légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-moral-des-menages-francais-baisse-de-nouveau-en-octobre_1955515.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 27/10/2017, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● La suppression progressive du RSI adoptée par les députés

Le 26/10/17, les députés ont voté la suppression du RSI (régime social des indépendants), qui a été qualifié de « catastrophe industrielle » par la Cour des comptes. L'article 11 du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) a été adopté par 80 voix pour, 15 voix contre, 9 abstentions. **Le Quotidien du médecin** : « À compter du 1^{er} janvier 2018, ce régime qui concerne 24 000 médecins libéraux de secteur II cotisant pour la partie maladie/maternité va être adossé progressivement au régime général de la Sécurité sociale (6,5 millions de cotisants au total) ».

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/10/27/la-suppression-progressive-du-rsi-adoptee-par-les-deputes_851785

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 27/10/2017, Loan Tranthimy)

● L'Assemblée supprime le tiers payant obligatoire

Après quatre jours de débats, l'Assemblée nationale a adopté le budget 2018 de la sécurité sociale. **Les principales mesures : 01)-** L'obligation de généraliser le tiers-payant, votée sous la présidence de François Hollande, a été annulée. D'ici le 31/03/18, le gouvernement devra remettre un rapport au Parlement ; ce rapport détaillera les modalités de mise en place d'un tiers-payant « généralisable » et non obligatoire. Pour établir ce rapport, les acteurs impliqués seront consultés. **02)-** Le passage de trois à onze vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier. Ceux qui n'auront pas de carnet de vaccination à jour ne pourront pas être acceptés en crèche ou à l'école maternelle. **03)-** L'augmentation de la prime de naissance, qui passe de onze euros à 934 euros. **Le Figaro** : « Mais la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est amputée avec un double coup de ciseaux: le montant de l'allocation mensuelle est abaissé de 15 euros, avec une perte de 500 euros sur trois ans pour les familles les plus modestes ; et le plafond de revenus au-delà duquel il n'est plus possible de recevoir la Paje est également baissé ». **04)** L'augmentation du minimum vieillesse, qui passera de 803 euros à 903 euros d'ici à 2020. Une augmentation qui se fera progressivement donc, par tranches de 30 euros. Nb : certains députés de tous bords ont fait remarquer toutefois que le minimum vieillesse reste en-dessous du seuil de pauvreté, situé à 1015 euros.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/30/20002-20171030ARTFIG00036-l-assemblee-supprime-le-tiers-payant-obligatoire.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 22/10/2017, Chloé Woitier)

[Retour au sommaire](#)

● Hausse de la CSG, paquet de tabac à 10 €, et nouvelle taxe soda adoptés par les députés

Le 26/10/17, les députés ont adopté trois amendements déposés dans le cadre de l'examen du PLFSS. **01)-** L'augmentation de 1,7 point de la CSG. Gain attendu : 20 milliards d'euros. Son but : compenser la suppression des cotisations maladie et chômage pour les salariés du secteur privé. Ces cotisations représentent 3,15 % de leur salaire. Il s'agit, selon le gouvernement, de redonner du pouvoir d'achat aux actifs et de faire participer les retraités les plus aisés. **02)-** Le paquet de cigarettes passera à 10 euros d'ici 2020. **03)-** La « taxe soda » sera modulée en fonction du taux de sucre contenu. L'objectif : lutter contre l'obésité. **Olivier Véran**, médecin : « L'objectif n'est pas d'avoir de l'argent en plus, mais d'avoir un dispositif plus intelligent [et d']inciter les industriels à réduire le taux de sucre ».

<https://www.la-croix.com/Economie/France/Hausse-CSG-paquet-tabac-10-nouvelle-taxe-soda-adoptes-deputes-2017-10-18->

[1200885213?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20171028&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkIjoIOTgyMjE2YjRmNDFjOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==](http://www.la-croix.com/1200885213?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20171028&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&ope=eyJndWlkIjoIOTgyMjE2YjRmNDFjOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==)

(Source : www.la-croix.com du 27/10/2017, avec AFP)

● De nouvelles consultations médicales à 46 et 60 euros au 1er novembre

A partir du 01/11/17, de nouveaux tarifs de consultations seront applicables chez les généralistes. Ces nouvelles consultations varieront de 46 à 60 euros, selon qu'elles seront considérées comme « complexes » ou « très complexes ». Cela fait suite à la hausse de la consultation de base (25 euros, au 1^{er} mai 2017). Quelques exemples de consultations complexes : la première consultation de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles des jeunes filles âgées de 15 à 18 ans chez un généraliste, gynécologue ou pédiatre ; les trois consultations obligatoires de suivi du nourrisson ; le suivi de l'obésité des enfants de 3 à 12 ans. Quelques exemples de consultation très complexes : l'information sur la mise en place d'un traitement pour un patient nouvellement atteint de cancer, d'une pathologie neurologique grave (maladie d'Alzheimer, Parkinson...) ou encore d'une infection par le VIH. Les patients en ALD (affection de longue durée) et ceux bénéficiant de la CMU pourront demander le tiers-payant (dispense d'avance des frais). Pour les autres, le tiers-payant sera « *au bon vouloir* » du médecin. **Jean-Paul Ortiz**, président de la CSMF, le premier syndicat de médecins libéraux considère que ces nouvelles consultations resteront marginales et que les praticiens prendront en compte les revenus des patients pour un acte coûteux. Pour sa part, **France association santé**, le collectif d'associations de patients, explique que ces consultations plus chères ne feront qu'aggraver le renoncement aux soins.

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/de-nouvelles-consultations-medicales-a-46-et-60-euros-au-1er-novembre_509956#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20171030](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/de-nouvelles-consultations-medicales-a-46-et-60-euros-au-1er-novembre_509956#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20171030)

(Source : www.challenges.fr du 30/10/2017, avec AFP)

FISCALITE

● Réforme de l'ISF : 400 millions d'euros rendus aux 1000 premiers contributeurs

Le 18/10/17, dans le Monde, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a expliqué que la disparition de l'impôt sur la fortune allait permettre à ses 1000 plus gros contributeurs de récupérer 400 millions d'euros. En cela, il répondait à une pétition signée par une centaine de parlementaires de gauche. Mais ce chiffre ne prend pas en compte l'allègement de la fiscalité des investissements qu'est la mise en place du prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital. Une mesure, estimée à 1,3 milliard d'euros, qui « *profitera surtout à l'extrémité haute de l'échelle des revenus. En effet, c'est là que les investissements dans les biens mobiliers sont les plus importants* ». Enfin, ce chiffre ne prend pas en compte la mise en place de l'IFI (l'impôt sur la fortune immobilière) qui va remplacer l'ISF en rapportant à l'Etat près d'un milliard d'euros. **L'Expansion** : « *Aller plus loin dans les détails en affinant les calculs serait risquer de remettre en cause le secret fiscal, ce que Bruno Le Maire se refuse à faire* ».

http://l'expansion.lexpress.fr/actualite-economique/reforme-de-l-isf-400-millions-d-euros-rendus-aux-1000-premiers-contributeurs_1953531.html

(Source : <http://l'expansion.lexpress.fr> du 18/10/2017, Laurent Martinet)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Emmanuel Macron a reçu les plus grands investisseurs de la planète à l'Élysée

Le 25/10/17, le président **Macron** a reçu les 21 dirigeants de fonds souverains, de fonds de pension, et grands gestionnaires d'actifs, afin de leur exposer ses réformes. Son objectif : les convaincre d'investir ou d'élargir davantage leurs participations dans les entreprises françaises. M. Macron entend profiter du Brexit. Comment ? En attirant les entreprises qui quittent le Royaume-Uni dans l'Hexagone.

http://www.cnewsmatin.fr/france/2017-10-26/emmanuel-macron-recu-les-plus-grands-investisseurs-de-la-planete-lelysee-767770?elst_newsletter=20171026-13_767770

(Source : www.cnewsmatin.fr du 26/10/2017, Jean-Christophe Catalon)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris. Travail du dimanche : les Galeries Lafayette mises en cause par un syndicat

Le 28/03/17, le **SCID** (syndicat commerce indépendant démocratique, émanant de la CFDT) a déposé plainte contre les Galeries Lafayette. L'objet de la plainte : le groupe emploierait des intérimaires le dimanche en lieu et place de démonstrateurs non couverts par un accord d'entreprise. Pour le SCID, c'est une pratique illégale. D'après l'AFP, suite à cette plainte, une enquête a été ouverte par la Police judiciaire pour délit de marchandage, une « opération à but lucratif de fourniture de main d'œuvre », qui est puni de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende. **La direction des Galeries Lafayette** : « A ce jour, nous n'avons été destinataires d'aucune démarche, ni de la part des enquêteurs, ni de la part de l'inspection du travail ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75/travail-du-dimanche-les-galeries-lafayette-mises-en-cause-par-un-syndicat-29-10-2017-7362084.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/paris-75/travail-du-dimanche-les-galeries-lafayette-mises-en-cause-par-un-syndicat-29-10-2017-7362084.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.latribune.fr du 26/10/2017, Ch.R (avec AFP))

● Yvelines. 100 embauches supplémentaires en CDI à l'usine Renault Flins

Le 25/10/17, la direction de l'usine Renault Flins à Aubergenville (Yvelines) a annoncé qu'elle allait procéder à l'embauche de 100 salariés supplémentaires en CDI en 2017. Un communiqué de **Renault** : « Ces recrutements sont la suite naturelle de l'engagement pris par Renault avec la signature de l'accord "Renault France- CAP 2020, Contrat d'activité pour une performance durable de Renault en France" avec la CFDT, la CFE-CGC et FO. Cet accord prévoit le recrutement de 3 600 personnes en CDI en France entre 2017 et 2019 ».

<https://www.usinenouvelle.com/article/100-embauches-supplementaires-en-cdi-a-l-usine-renault-flins.N605753#xtor=EPR-252&email=eric.tessier@urssaf.fr>

(Source : www.usinenouvelle.com du 25/10/2017, Patrick Désavie)

● Seine-et-Marne et Gironde. Hermès va créer 500 emplois avec deux nouvelles maroquineries en France

Le 30/10/17, Hermès a annoncé la construction de deux nouvelles maroquineries en France, l'une à Montereau-Fault-Yonne en Seine-et-Marne, l'autre à Saint-Vincent-de-Paul en Gironde. Seront ainsi créés 500 nouveaux emplois (250 artisans selliers-maroquiniers dans chacun des deux établissements).

http://www.lepoint.fr/economie/hermes-va-creer-500-emplois-avec-deux-nouvelles-maroquineries-en-france-30-10-2017-2168530_28.php

(Source : www.lepoint.fr du 30/10/2017, AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr